

Le rôle des grands-parents

Stéphanie Tenaillon et Nathalie Dupland, Cnav

L'Onu a déclaré 1999 comme étant l'année internationale des personnes âgées. Le 29 septembre 1999 à Paris, un colloque international intitulé «solidarité entre les générations : le rôle des grands-parents» a été organisé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) dans le cadre des journées de la branche retraite, son rendez-vous annuel de réflexion. Ce colloque a permis à plus de 300 spécialistes du vieillissement, sociologues, chercheurs et journalistes de réfléchir plus particulièrement au rôle et à la place des grands-parents dans la société. Synthèse des principales interventions.

Les nouvelles générations de grands-parents : panorama d'une mutation

Claudine Attias-Donfut, direction de la recherche sur le vieillissement, Cnav

Depuis plusieurs années la Cnav étudie les liens et les solidarités intergénérationnelles et tout particulièrement les grands-parents : 85 % des femmes et 65 % des hommes gardent leurs petits-enfants de façon plus ou moins régulière.

Aujourd'hui on est grand-parent, en moyenne, entre 48 et 52 ans et on l'est plus longtemps du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Les relations avec les petits-enfants s'inscrivent donc sur le long terme.

Les grands-parents disposent de revenus et/ou de retraites qui leur permettent d'aider leurs descendants, notamment leurs petits-enfants. Placés entre trois ou quatre générations, ces nouveaux grands-parents sont les pivots du cercle familial.

Grands-parents en charge de petits-enfants

Peter Uhlenberg, professeur de sociologie, Université de Caroline du Nord

Aux États-Unis, des études statistiques ont permis d'identifier le nombre de générations cohabitant dans un même foyer. Depuis le début des années 90, face à l'éclatement des familles, les grands-parents sont de plus en plus nombreux à prendre en charge leurs petits-enfants, surtout parmi la population noire.

En 1997, 15 % des femmes ayant des petits-enfants à la maison avaient plus de 65 ans. Pour les grands-parents, cette responsabilité qui constitue à la fois une grande satisfaction et une charge importante, requiert des aides publiques adaptées.

La proportion des plus de 60 ans en bonne santé, sans obligation et assez à l'aise financièrement augmente fortement : leur rôle vis-à-vis des plus jeunes peut donc encore croître.

Changement social et solidarité entre les générations : le cas des grands-mères en Espagne

Constanza Tobio, professeur de sociologie, Université Carlos III de Madrid

L'Espagne connaît depuis dix ans une phase de transition sociale sans précédent. Avec l'apparition et le développement de l'État-Providence, les personnes âgées ont pu acquérir une autonomie financière et résidentielle. Parallèlement, pour la première fois, les femmes accèdent massivement à l'emploi alors que les structures adaptées à l'accueil des enfants sont encore peu développées. Les mères de jeunes enfants ne réussissent à s'impliquer pleinement dans le travail que grâce à l'aide de leurs mères qui s'occupent de leurs enfants.

Le changement des structures d'âge et grand-parentalité : données sur la Scandinavie et les États-Unis

Gunhild Hagestad, professeur de sociologie, Agder Collège d'Oslo et Université du Nord-Ouest de l'Illinois

Les taux de mortalité et de fécondité évoluent et entraînent de grands changements dans la structure des groupes d'âge. La pyramide des âges n'est plus qu'une figure de style, les démographes parlent plutôt d'une rectangularisation de la courbe de vie. Les générations d'aujourd'hui se caractérisent par de nouveaux schémas de longévité et de comportements et on assiste à de nouvelles ségrégations entre les âges.

Dans quelques années, la Norvège devrait avoir un tiers de sa population âgée de plus de 60 ans.

Aux États-Unis, deux tiers des personnes de 30 ans sont encore des petits-enfants, la proportion était d'un cinquième en 1900. Les transferts de ressources profitent surtout aux jeunes et l'héritage arrive directement à la troisième génération, celle des parents bénéficiant à ce moment-là de tout ce dont elle a besoin.

Les grands-parents et les crises familiales

Martine Ségalen, professeur à Paris X, Nanterre

Dans une famille intergénérationnelle, des tensions peuvent apparaître entre aînés, enfants et petits-enfants, d'autant plus que les familles sont plus hétérogènes qu'autrefois.

Indépendamment des crises liées au divorce, les familles connaissent trois types de conflits liés à :

- l'éducation : 32 % des grands-mères sont en désaccord avec l'éducation donnée à leurs petits-enfants,
- l'attitude des grands-parents envers leurs petits-enfants : les parents pensent qu'ils en font trop,
- la rivalité entre branches (confrontations de groupes sociaux différents ou entre la mère d'un fils unique et sa belle-fille).

Les divorces, qui touchent autant les grands-parents que leurs enfants, sont toujours source de tensions auxquelles s'ajoute le risque de désaffiliation. Dans ce cas, la lignée maternelle prend souvent le dessus.

La médiation associative : l'expérience de l'EGPE

Marie-Françoise Fuchs, présidente de l'école des grands-parents européens

La médiation associative permet d'éviter que les conflits aboutissent à une rupture des liens familiaux. Les membres de l'EGPE ont distingué trois étapes dans la vie des grands-parents qui les contactent :

- lorsque leur rôle au sein de la famille est bien défini, les grands-parents y trouvent une utilité sociale,
- souvent veuves à 72-73 ans, les femmes sont confrontées, en plus de la solitude, à des ennuis de santé,
- les arrière-grands-parents sont souvent confrontés à l'isolement en raison du grand-âge. Cette période de la vie doit donc être préparée, d'une part pour que ce ne soit pas les enfants qui prennent des décisions à leur place et, d'autre part, pour qu'ils restent intégrés dans la société.

Formes et perspectives de la protection de la vieillesse, la famille et l'État

Serge Clément, sociologue, CIEU, CNRS, Université Toulouse-Le Mirail

À partir du grand-âge, les grands-parents sont surtout en relation avec leurs enfants. La famille fournit environ 80 % de l'aide nécessaire aux personnes âgées fragilisées. Notre époque se caractérise par de nouvelles relations familiales où les liens affectifs ont une grande importance dans l'entraide familiale.

- Le modèle familialiste où l'entraide familiale est importante et liée à la notion de devoir. Il se caractérise par une certaine fermeture vis-à-vis du monde extérieur. Ce modèle se retrouve surtout chez les plus âgés.
- Le modèle autonomiste favorise les relations sélectives et affectives et utilise volontiers les aides extérieures ; il serait donc plutôt réservé aux plus aisés.

Les grands-parents et la loi

Muriel Laroque-Ruelle, présidente de l'association des avocats de la famille

Depuis 1970, les droits des grands-parents à entretenir des contacts avec leurs petits-enfants sont reconnus. Les grands-parents n'hésitent plus à faire appel aux juges en cas de conflit avec leurs enfants sur ce point.

Ces situations sont toujours délicates à trancher car elles sont souvent prétexte à régler des conflits familiaux bien antérieurs : le juge prend toujours en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et adapte chaque décision au cas d'espèce.